

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

FRATERNITE-JUSTICE-TRAVAIL

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°75-12 du 17 Janvier 1975

portant inscription au tableau d'avancement d'Officiers des Forces Armées Dahoméennes pour l'année 1975.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le décret N°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouvernement ;
VU le décret N°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU la loi N°60-32 du 28 juillet 1960, portant création des Forces Armées Dahoméennes ;
VU l'ordonnance N°69-34/PR du 17 octobre 1969, portant Statut Général des Personnels Militaires de l'Armée Dahoméenne et l'ordonnance N°70-15/D/DN du 16 mars 1970 qui l'a modifiée ;
VU l'Arrêté N°492/DSFA du 11 septembre 1961, portant création de la Gendarmerie Nationale du Dahomey ;
VU le décret N°392/PR/DN du 26 décembre 1968, portant statuts particuliers des Personnels Militaires de la Gendarmerie Nationale du Dahomey ;
VU le décret N°71-258 du 20 décembre 1971, portant articulation de la hiérarchie des Personnels Militaires en différents Corps ;
Sur proposition de la Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er : Sont inscrits au tableau d'avancement pour l'année 1975, les Personnels Militaires dont les noms suivent :

I) - Pour le grade de Lieutenant-Colonel

- ARMEE DE TERRE -

- le Chef de Bataillon Richard RODRIGUEZ.

II) - pour le grade de Capitaine

a) - ARMEE DE TERRE -

- le Lieutenant HODONOU Sylvestre,
- le Lieutenant LOKO Georges,
- le Lieutenant KORA-BATA Bioyo.

b) - GENDARMERIE NATIONALE -

- le Lieutenant TCHIBOZO Christophe,
- le Lieutenant BIAOU Adolphe,
- le Lieutenant KOUYAMI François.

ARTICLE 2 : Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'application du présent Décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

FAIT A COTONOU, le 17 JANVIER 1975.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Finances

Intendant Militaire de 3ème classe
Isidore AHOSSOU

LIEUTENANT-COLONEL MATHIEU KERREKOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 - SGG 4 - MINISTÈRES 14 - ETAT 15 - MAGEND 15 - EMSC 15 -
DB-DC-CF-SOLDE 4 - DSI 8 - IAA-Gde CHANCELLERIE-DCCT 3 - CAB MIL 4 - DEP-
INSAE-DGAJL 6 - CMI 1 - SPD 2 - CS 6 - CNR 4 - TRÉSOR 8 - JORD 1 - INTERESSES 7.